

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2012

DÉCISION N° 2012 / 54 / PESB / 3

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE SAINT-BRIEUC

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 20 juillet 2012 du Président d'Ailes Marines SAS et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor),
- vu sa décision n° 2012/ 37 /PESB/1 du 5 septembre 2012 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2012/38/PESB/2 du 5 septembre 2012 nommant Monsieur Antoine DUBOUT président de la commission particulière,

- sur proposition de M. Antoine DUBOUT,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer membres de la commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc :

- Mme Sophie CHEGARAY,
- Mme Claire de LOYNES,
- M. Joseph MOYSAN,
- M. Alain RADUREAU,
- M. Michel STEINER,
- M. Bruno de TREMIOLLES

Le Président


Philippe DESLANDES